



Projet de mine de lithium Baie James

Période de consultation finale

Quel est le projet de mine de lithium Baie James?

Galaxy Lithium (Canada) Inc. propose la construction, l'exploitation et la désaffectation d'une mine de lithium à ciel ouvert située à environ 100 kilomètres à l'est de la baie James et du village cri d'Eastmain, au Québec.



Principaux éléments du projet :

- Opération pendant 18,5 ans;
- Extraction d'environ 173 millions de tonnes de minerai, de roches stériles et de morts-terrains;
- Production en moyenne de 5 480 tonnes de minerai par jour.

Les infrastructures principales incluraient:

- Trois types de haldes sur le site : morts-terrains (25,36 hectares), stériles et résidus miniers secs (172,5 hectares) et minerai (3,4 hectares);
- Un camp de travailleurs dans la section administrative du site minier;
- Un concentrateur d'une capacité de 2 000 000 de tonnes par an.

D'autres changements seraient attendus tel que :

- Une perte de 304,71 hectares de milieux humides;
- Un assèchement progressif du lac Kapisikama causé par l'assèchement de la fosse;
- Le déversement de l'eau traitée dans le cours d'eau CE2;
- Une augmentation du trafic routier sur l'autoroute Billy Diamond (12 camions supplémentaires par jour).

Quels sont les principaux effets sur l'environnement et les mesures d'atténuation?

Principaux effets sur l'environnement	Mesures d'atténuation
La perte de plans d'eau (1,22 ha), affectant les poissons et leur habitat (perchaude, omble de fontaine, meunier noir, épineche à cinq épines).	Un plan compensatoire pour la perte de plans d'eau sera élaboré et mis en œuvre, et une surveillance de la qualité et de la quantité des eaux souterraines et de surface sera effectuée.
Modifications des cours d'eau et des plans d'eau, affectant la navigation dans le cours d'eau CE4 et le lac Kapisikama.	Le promoteur fera un suivi des débits et des niveaux d'eau à des points de contrôle critiques dans le cours d'eau CE4. La perte de la navigation dans le lac Kapisikama ne serait pas réversible.
Perte d'habitat (y compris les milieux humides) et fragmentation, affectant la faune terrestre, les oiseaux et les espèces en péril.	Un plan de compensation pour la perte de milieux humides et d'habitats sera élaboré et mis en œuvre.
Modification de la qualité de l'air et de l'eau, affectant l'alimentation traditionnelle et la santé humaine (par exemple, inhalation de poussières et dépôts de poussières dans les plans d'eau près du projet).	Plusieurs programmes seront élaborés pour atténuer ces effets, notamment : la surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau dans le puits d'approvisionnement en eau potable du relais routier, l'arrosage régulier des routes et des aires de travail, la surveillance de la qualité des tissus de gibier consommés par les Nations Cries comme nourriture traditionnelle et la mise en œuvre d'un plan de gestion de la poussière pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation.
La perturbation des activités traditionnelles autour de la mine et des routes utilisées pour transporter le concentré de minerai, affectant l'utilisation actuelle du territoire, y compris le terrain de trappage RE02 (Eastmain).	Le promoteur devra, parmi les mesures d'atténuation qui seront développées pour minimiser ces effets, travailler avec les Nations Cries pour développer et mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation pour toutes les étapes du projet, et développer un calendrier spécifiant les périodes annuelles pour les saisons de chasse à l'oie et à l'original.

Le comité a conclu dans son rapport qu'il est peu probable que le projet ait des effets négatifs sur l'environnement, étant donné la mise en œuvre des mesures d'atténuation clés et des mesures de suivi.

Quel est le statut de l'évaluation environnementale?

Le projet de mine de lithium Baie James en est aux dernières étapes de l'évaluation environnementale fédérale. Au cours des prochains mois, une décision sera prise quant à la poursuite du projet. Si le projet est approuvé, il sera soumis à des conditions juridiquement contraignantes. Dans le cadre de cette dernière période de commentaires, nous sollicitons les commentaires des personnes qui pourraient être touchées par le projet.

Qu'est-ce qu'un rapport d'évaluation environnementale et qui l'a rédigé?

Un comité d'évaluation conjoint (le comité) a été créé en 2019 pour réaliser l'évaluation environnementale de ce projet. Les membres du comité ont été nommés par le Gouvernement de la Nation Crie et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence).

Le comité a terminé son évaluation et a publié un rapport provisoire d'évaluation environnementale (rapport provisoire) le 26 septembre 2022. Le rapport provisoire résume l'information soumise par le promoteur (Galaxy Lithium (Canada) Inc.) et présente l'analyse du comité. Le rapport provisoire est basé sur des avis d'experts et les consultations des communautés crie, réalisées entre 2019 et 2021. Il examine le potentiel du projet à causer des effets environnementaux négatifs tels que définis dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Après avoir analysé diverses composantes, le comité a tiré des conclusions sur les effets potentiels du projet et les mesures prévues par le promoteur pour éviter ou réduire tout effet négatif.

Comment pouvez-vous nous aider?

En tant que membres de la Nation Crie, vous êtes les experts de votre territoire et de votre communauté, et vous avez un rôle important à jouer dans l'évaluation. Que vous soyez un aîné, un jeune, une femme, un homme, un utilisateur du territoire ou un membre hors réserve, vous avez des connaissances et des expériences précieuses à apporter.

Quels sont les objectifs de la période finale de consultation?

- Présenter les conclusions du rapport provisoire;
- Expliquer les conditions potentielles que le promoteur devra respecter si le projet est autorisé;
- Permettre aux membres des Nations Cries et au public de poser des questions au comité et aux experts fédéraux sur le rapport provisoire et les conditions potentielles;
- Recueillir les commentaires des communautés sur le rapport provisoire.

Après la période de commentaires, les commentaires des communautés seront utilisés pour modifier et finaliser le rapport. Une fois terminé, le rapport final sera soumis au ministre de l'Environnement et du Changement climatique dans le cadre du processus décisionnel.

Quel type de commentaire recherchons-nous?

Le comité souhaite connaître votre avis sur le rapport provisoire. En particulier, considérez-vous que les effets sont correctement détaillés et que les mesures d'atténuation sont suffisantes pour les éléments suivants?

- Les poissons et leur habitat, les oiseaux migrateurs et les espèces en péril (chapitres 5.1, 5.2 et 5.3);
- L'utilisation du territoire par les Crie (chapitre 6.1);
- La santé des Crie (chapitre 6.2);
- Le patrimoine culturel et naturel des Crie (chapitre 6.3);
- Les effets socio-économiques liés à un changement à l'environnement (chapitre 6.4);
- Les droits des Crie conformément à la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (chapitre 8).

Comment pouvez-vous participer?

La date limite pour soumettre des commentaires écrits sur le rapport provisoire et les conditions potentielles est le **10 novembre 2022**. Les commentaires peuvent être soumis de quatre façons :

1. Utilisez la fonction "Présenter un commentaire" du Registre canadien d'évaluation d'impact à l'adresse www.canada.ca/ciar.
 - Dans la zone "RECHERCHE", tapez "Projet de mine de lithium Baie James" ou le numéro de référence du projet "80141".
 - Lorsque les résultats de la recherche apparaissent, cliquez sur "Projet de mine de lithium Baie James".
 - Faites défiler la page jusqu'à "Participer", cliquez sur "Présenter un commentaire" et suivez les instructions.
2. Envoyez un courriel à l'Agence à l'adresse minebaiejames@iaac-aeic.gc.ca
3. Envoyez votre commentaire par la poste au 901-1550, avenue d'Estimauville, Québec, QC, G1J 0C1
4. Participez aux prochaines sessions d'information

Quel est le rôle de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada?

L'Agence est le centre d'expertise du gouvernement du Canada pour la réalisation d'évaluations environnementales et d'impact de grande qualité pour les grands projets. Avant qu'un projet puisse aller de l'avant, l'Agence effectue un examen fédéral en recueillant et en analysant des renseignements sur la façon dont les projets auront des répercussions sur l'environnement et les communautés touchées. L'Agence travaille en étroite collaboration avec d'autres experts gouvernementaux et les organismes de gouvernance autochtones. Tout au long du processus d'évaluation, l'Agence mène des consultations avec les groupes autochtones, le public et d'autres intervenants au nom de la Couronne.

D'autres évaluations du projet sont-elles en cours?

Le projet de mine de lithium Baie James est également soumis à une évaluation environnementale provinciale en vertu de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Cette évaluation est menée par le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX), un comité conjoint composé de représentants nommés par le Gouvernement de la Nation Crie et le gouvernement du Québec.